Règlement 15e Trail de la Barousse

14, 15 et 16 mai 2027

Article 1 : Organisation

L'association Barousse Oxy, association **loi 1901** enregistrée le 19/07/2017 à la sous-préfecture de Bagnères de Bigorre sous le numéro W652001661, organise le **15e** Trail de la Barousse des 14, 15 et 16 mai 2027.

Article 2 : Épreuves

Le Trail de la Barousse est un événement comprenant 7 courses de type trail en moyenne et haute montagne.

- **Kv Didier Bellan :**
 - **le vendredi 14 mai 2027 :**
 - Distance de 2.5 kms pour 980m D+ au départ de Sost (65370) dès 15h30.
 - **Casse-croûte** inclus après la course à la salle des **fêtes** du village.
 - Course chronométrée et classée en « contre la montre ».
 - Son nombre de participants est limité à 250.
 - Départs en contre la montre toutes les 5 secondes.
 - Le temps sera arrondi à la seconde supérieure. En cas d'égalité de temps, il ne sera pas procédé à un départage.
 - Il est strictement interdit aux accompagnants de se rendre sur le parcours hors partie goudronnée

- **Les Trails :**
 - Courses en **semi-autonomie exigeantes.**
 - L'ensemble des départs/arrivées du samedi/Dimanche se feront aux chalets de St Nérée à Ferrère 65370.

 - **Le samedi 15 mai 2027 :**
 - **Trail du Tourroc 44km** 3 100m D+ départ à 7h00
 - Passage sur les communes de Bareilles, Bourg d'Oueil, Ferrere, Jezeau, Nistos, Ourde, Sacoué et Sarrancolin.
 - 5 ravitaillements :
 - Km 6 à la grange Vayssière
 - Km 14 piste du Mérac
 - Km 20 piste d'Iglataere
 - Km 30 piste du Mont Né
 - Km 37 piste du Pin
 - 2 barrières horaires :
 - Km 20 à 11h30 au ravitaillement de la piste d'Iglataere

 - Km 37 à 15h30 au ravitaillement de la piste du Pin
 - **Trail Le Robuste 25km** 1 700m D+ départ à 9h00
 - Passage sur les communes de Ferrere, Nistos, Ourde, Sacoué et Sarrancolin.
 - 3 ravitaillements : 1 barrière horaire :
 - Km 6 à la grange Vayssière
 - Km 14 piste du Mont Mérac
 - Km 20 piste d'Iglataere
 - Barrière horaire : Km 20 à 14h00 au ravitaillement de la piste d'Iglataere.
 - **Trail le petit Hardu 16km** 1 100m D+ départ à 10h30
 - Passage sur la commune de Ferrere.
 - 2 ravitaillements :
 - Km 7 aire de l'artigue de Salabe
 - Km 11 piste d'Iglataere
 - 1 barrière horaire : Km 7 à 13h00 au ravitaillement de l'artigue de Salabe.
 - **La cani'Baroussaise 13.5km** 650m D+ départ à 7h30
 - Passage sur la commune de Ferrere.
 - 2 ravitaillements :
 - Km 6 aire de l'artigue de Salabe
 - Km 11 piste d'Iglataere
 - 1 Barrière horaire : Km 7 à 13h00 au ravitaillement de l'artigue de Salabe.

- **Le dimanche 16 mai 2027 :**
 - **Trail des Résistants 44km** 2 900m D+ départ à 7h00
 - Passage sur les communes de Bachos, Esbareich, Ferrere, Lege, Signac et Sost.
 - 7 ravitaillements
 - Km 8 salle des fêtes de Sost
 - Km 13 piste de Hourmigué
 - Km 18 à l'Estiouère
 - Km 26 piste de Hourg Aiges
 - Km 34 salle des fêtes de Sost
 - Km 37 village d'Esbareich
 - Km 40 village Ferrere
 - 2 barrières horaires :
 - Km 22 à 12h00 piste de Hourdouch
 - Km 34 à 14h30 à la salle des fêtes de Sost
 - **Trail du Gouhouroun 28km** 1 000m D+ départ à 9h00
 - Passage sur les communes de Antichan, Cazarilh, Esbareich, Ferrere, Gembrie, Mauléon-Barousse, Ourde, Thebe et Troubat.
 - 5 ravitaillements
 - Km 7 village d'Esbareich
 - Km 13 Falaise de Troubat
 - Km 16 village de Gembrie
 - Km 22 village de Ourde

 - Km 25 village de Ferrere
 - 1 barrière horaire : Km 16 à 13h15 au ravitaillement du village de Gembrie.
 - **Trail du Lacquet 15km** 600m D+ départ à 10h30
 - Passage sur les communes de Ferrere et Esbareich
 - 2 ravitaillements
 - Km 7 au village d'Esbareich
 - Km 10 au village de Ferrere
 - Pas de barrière horaire.

Article 3 : Les Défis de la Barousse

3 jours de courses pour 3 défis :

- **Défi Cerf :** soit Kv + 2 x 44 km pour 90 km et 7 000m **D+**
 - **Soit le cumul sur le week-end** des 3 épreuves chronométrées et classées :
 - Vendredi le Kv
 - Samedi le Trail le Tourroc
 - Dimanche le Trail des Résistants
- **Défi Biche :** soit Kv + 2 x 25 km pour 55 km et 4 000m D+
 - **Soit le cumul sur le week-end** de 3 épreuves chronométrées et classées :
 - Vendredi le Kv
 - Samedi le Trail le Robuste
 - Dimanche le Trail le Gouhouroun
- **Défi Faon :** soit 2 x 15 km + Kv pour 34 km et 2 700m D+
 - **Soit le cumul sur le week-end** de 3 épreuves chronométrées et classées :
 - Vendredi le Kv
 - Samedi le Trail le Petit Hardu
 - Dimanche le Trail du Lacquet

Un classement sera réalisé en cumulant les 3 temps de courses.
Seront récompensés les trois premiers, scratch masculin et féminin de chacun des défis le dimanche 16 mai 2027 sur le site d'arrivées à 14h30.

Toute disqualification sur l'une des épreuves ne sera pas éliminatoire pour la course suivante mais annulera le classement du participant sur le défi.

Article 4 : Challenge entreprise / Challenge club

Afin d'intégrer le challenge, il faut constituer des équipes de minimum 3 coureurs participants à la même compétition.

Lors de l'inscription, chacun des participants devra spécifier participer au challenge **et indiquer** le nom de l'équipe.
À l'issue de la participation, **il sera calculé** la vitesse de course de ladite équipe. L'entreprise ou le club ayant effectué le meilleur chrono sera récompensé.
Le challenge s'applique sur chacune des 7 courses.

Article 5 : Semi-autonomie

Le principe de **semi-autonomie** est la règle sur l'ensemble des parcours trail et Kv.
Cela consiste à être autonome entre deux points de ravitaillement au niveau hydrique, alimentaire et sécurité (adaptation aux conditions météorologiques, problèmes physique, blessures...).
Chaque coureur **doit se munir** de l'intégralité du matériel obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve (cf. article Matériel obligatoire).
Plusieurs points de ravitaillement sont proposés tout au long des parcours (cf. article 2). Le coureur doit veiller à disposer des quantités d'eau et d'aliments nécessaires entre deux points de ravitaillement.

Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible auront accès aux postes de ravitaillement.

Article 6 : Les animations

Les animations se dérouleront le samedi 15 mai 2027 depuis le site des chalets de Saint Nérée à Ferrère.

- **Non classées, non chronométrées :**
 - **Randonnée gourmande 12km** 550m D+ départ à 10h35
 - Parcours sur la commune de Ferrère.
 - **Il sera prévu** 2 ravitaillements gourmands à Saube et à l'Artigue de Salabe.
 - **Gratuite pour les enfants de moins de 12 ans.**
 - **Le relais enfant/parent** sur le site des chalets de Saint Nérée à 15h30
 - Animation ouverte à tous dès 3 ans. Animation non classée, non chronométrée.
 - **Parcours sur** une boucle de 400m au sein du parc des Chalets de Saint Nérée.
 - La **1ère** boucle est réalisée par l'enfant qui passe le relais pour les 2 suivantes au parent, puis la 4e est réalisée par le binôme.
 - **Il pourra être proposé** plusieurs départs en fonction du nombre **d'équipes inscrites** et de l'âge des enfants.
 - Inscription gratuite sur la plateforme Pyrénées chrono et sur place.
 - **L'organisation se décharge de toutes responsabilités** en cas de blessure.

- **Classée et chronométrée :**
 - **La CANI'BAROUSSAISE (canitrail) 13.5km** 700m D+ à 7h30 le samedi 15 mai 2027
 - Se référer au règlement diffusé sur la page de la FFSLC dédié à cette course avec règlement spécifique https://courses.ffslc.fr/calendrier.
 - Le club CANISPORTS 31 est l'organisateur de cette épreuve. Le Trail de la Barousse en est seulement l'événement d'accueil.

Article 7 : Validation de l'inscription

Pour valider l'inscription, le coureur devra fournir un PPS délivré par la **FFA** ou la licence **FFA**, en cours de validité à la date de la manifestation.
Il est important que le coureur qui s'inscrit soit conscient des difficultés des parcours et des conditions qu'il peut rencontrer sur le terrain. La participation aux épreuves nécessite une bonne préparation physique, une bonne connaissance de la montagne ainsi qu'une capacité d'autonomie afin de l'aider dans la réussite de cette épreuve.

Article 8 : Retraits des dossards

Une pièce d'identité devra être présentée lors du retrait du dossard.

Il est possible de retirer le dossard d'une tierce personne sur présentation de son document de retrait, soit le QR code attribué par Pyrénées-chrono lors de la validation de l'inscription et de sa pièce d'identité.

- **Pour le KV et les défis :**
 - vendredi 14 mai dès 14h00 à la mairie de Sost
- **Pour les trails aux chalets de Saint Nérée :**
 - vendredi 14 mai de 15h00 à 19h30
 - samedi 15 mai de 6h00 à 10h30 puis de 17h00 à 19h00
 - dimanche 16 mai de 6h00 à 10h30

Le dossard devra être visible durant toute la durée de la course, disposé sur la poitrine ou le ventre.

Article 9 : Inscriptions

- Les inscriptions, défis inclus, sont limitées à :
 - 250 pour le KV Didier Bellan (220 pour les défis — 30 hors défis)
 - 350 pour le Trail du Tourroc (100 pour le défi cerf — 250 hors défi)
 - 250 pour le Trail des Résistants (100 pour le défi cerf — 150 hors défi)
 - 350 pour le Trail le Robuste (80 pour le défi biche — 270 hors défi)
 - 320 pour le Trail du Gouhouroun (80 pour le défi biche — 240 hors défi)
 - 230 pour le Trail le petit Hardu (40 pour le défi faon — 190 hors défi)
 - 230 pour le Trail du Lacquet (40 pour le défi faon — 190 hors défi)
 - 100 pour la randonnée
 - 100 pour le canitrail https://courses.ffslc.fr/event-fiche/1270/
 - 50 pour le relais enfant/parent

Elles **se font sur** le site https://pyreneeschrono.fr/ du Dimanche 13 décembre 2026 à 18h00 jusqu'au vendredi 30 avril 2027 à 23h59.

Article 10 : Les catégories

La participation aux courses est ouverte à toute personne dans le respect de la réglementation **FFA**, soit :

- Kv à partir de junior, **soit** 18 ans et plus
- Trail du Tourroc - des Résistants à partir de la catégorie espoir, **soit** 20 ans et plus
- Trail le Robuste - le Gouhouroun à partir de la catégorie espoir, **soit** 20 ans et plus
- Trail le petit Hardu à partir de la catégorie espoir, **soit** 20 ans et plus
- Trail le Lacquet à partir de la catégorie junior, **soit** 18 ans et plus

Article 11 : Tarifs

Course	Période 1 du 15/12/2025 au 30/03/2026	Période 2 à partir du 01/04/2026
Kv Didier Bellan (casse-croûte inclus)	25 €	25 €
Trails le Tourroc les Résistants	55 €	65 €
Trails le Robuste le Gouhouroun	35 €	45 €
Trails le Petit Hardu Lacquet	25 €	30 €
Le Défi Cerf	110 €	110 €
Le Défi Biche	75 €	75 €
Le Défi Faon	55 €	55 €
La randonnée gourmande age minimum 12 ans	10 €	10 €
Le relais enfant/parent	animation gratuite.	

Article 12 : Échange ou annulation d'une inscription

Après validation d'une inscription, **il sera possible** de demander à l'organisation par mail (**barousseoxy65@gmail.com**) un changement de format de course **au plus tard** le 20 avril 2027 à 23h59.

Pour un changement sur une course inférieure, **sous réserve** de place disponible, il n'y aura pas de remboursement de **trop-perçu**.

Pour un changement sur une course supérieure, **sous réserve** de place disponible, la différence de tarif **sera** à la charge du coureur.
Aucun échange de dossard non validé **par l'organisation** et NJuko n'est possible.

Il est formellement interdit de courir sous l'identité d'une autre personne.

En cas d'annulation de participation, aucun remboursement des droits d'engagement ne pourra être effectué.

Article 13 : Matériel obligatoire

Tout participant devra posséder le matériel obligatoire pendant toute la durée de la course. À tout moment, des contrôles pourront être effectués par l'organisation afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de la course. Le coureur a obligation de se soumettre à ces contrôles sous peine d'exclusion de la course.

L'équipement requis, **sur** les parcours Le Tourroc, Les Résistants, Le Robuste et Le Gouhouroun **qui sont** des épreuves se déroulant **sur des itinéraires** de montagne, est conforme aux règles administratives et techniques **spécifiques** aux trails éditées par la **FFA**.

- ### Parcours du Tourroc, des Résistants, du Robuste et du Gouhouroun
 - **Matériel obligatoire**
 - Trace gpx chargée
 - Téléphone portable chargé
 - Réserve d'eau de 1,5 litre minimum
 - **Eco-tasse** ou gobelet réutilisable
 - Une réserve alimentaire suffisante pour relier les points de ravitaillement
 - Veste **type gore tex ou équivalent**
 - Couverture de survie
 - Sifflet
- ### Parcours du Petit Hardu et du Lacquet
 - **Matériel obligatoire**
 - Téléphone portable chargé
 - Réserve d'eau de 500ml minimum.
 - **Éco-tasse** ou gobelet réutilisable.
 - Couverture de survie
 - Veste de pluie en fonction des conditions météo.
- ### Parcours du Kv Didier Bellan
 - **Matériel obligatoire**
 - Lampe frontale
 - Trace gpx chargée

 - Vêtement **type gore tex ou équivalent**
 - Téléphone
 - couverture de survie
 - Éco-tasse
- **En fonction des conditions météorologiques, le matériel obligatoire pourra être complété, il comprendra :**
 - bonnet
 - casquette
 - gants
 - vêtements chauds manches longues
 - pantalon ou collant long

Les bâtons sont autorisés et fortement conseillés.

Article 14 : Sécurité

Un dispositif de secours et de médicalisation **sera mis** en place par l'organisateur qui fait appel à un organisme conventionné. Un coureur faisant appel aux secours mis en place par l'organisation (pompiers, infirmiers, médecins, etc.) se soumet de fait à son autorité **et s'engage à accepter ses décisions.**

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à tout participant en danger avec les moyens propres à l'organisation.

Tous les coureurs devront se conformer à la prescription des organisateurs et au code de la route. **Seuls les coureurs** portant **leur** dossard et se trouvant sur un des parcours balisés seront sous la responsabilité de l'association organisatrice.

Article 15 : Ravitaillements

Pas de gobelets fournis sur l'événement. Dans un respect écoresponsable, utilisation des gobelets personnels des coureurs uniquement.

Plusieurs points de ravitaillement sont proposés tout au long des parcours (cf. article 2).

Le coureur doit veiller à disposer au départ de chacun des ravitaillements des quantités d'eau **et d'aliments** nécessaires pour rallier le poste suivant.

Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible ont accès aux postes de ravitaillement.

Il sera possible aux coureurs de **laisser leurs** déchets dans des poches prévues à cet effet sur ces points de passage.

Article 16 : Balisage

Un balisage **écoresponsable**, à l'aide de piquets, drapeaux et bandelettes, est mis en place

sur les parcours. Si le coureur ne voit plus de balisage, il devra vérifier sa trace gpx afin de retrouver au plus vite le parcours balisé. L'ensemble du balisage sera enlevé dès la fin de la course.

Article 17 : Barrières horaires

Des temps maximums autorisés et des barrières horaires sont mis en place pour chacun des parcours (cf. article 2). Le dépassement de ces temps de passage **entraîne** la disqualification du participant sur le parcours concerné.

Tout coureur mis hors course devra rendre son dossard, ne sera pas classé, ne sera pas autorisé à poursuivre son parcours **et devra** revenir sur le point d'arrivée selon les indications des personnes responsables de l'organisation.

Si malgré tout, la personne décide de continuer sur le parcours, il le fera sous sa propre responsabilité.

Article 18 : Abandon

Sauf blessure invalidante, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle ou ravitaillement le plus proche.

Si l'état du participant le nécessite, l'organisation assurera la prise en charge du coureur blessé par les secouristes. Selon les circonstances et/ou la gravité, l'organisation fera appel aux services de secours de l'État, en complément de son dispositif de secours et de médicalisation.

En cas d'abandon sur un point de contrôle ou ravitaillement, cet abandon devra être validé par **le PC course** via les bénévoles du poste.

L'organisation proposera une solution de rapatriement. En cas de refus, le coureur sera sous son entière responsabilité.

Si l'abandon se fait sur une zone dépourvue de bénévoles, le coureur devra obligatoirement prévenir **le PC course** (numéro de téléphone indiqué sur le dossard). **S'il ne le fait pas, les frais de recherche pourront lui être facturés.**

Article 19 : Pénalisation - Disqualification

En s'inscrivant à l'une des courses du Trail de la Barousse, les coureurs s'engagent à :

- Respecter l'environnement traversé
- Suivre le parcours selon le balisage en place
- Ne pas utiliser de moyens de transport
- Ne pas jeter de déchets sur le parcours
- Pointer à tous les postes de contrôle
- Porter le dossard devant et visible durant toute l'épreuve

- Posséder sur soi durant toute l'épreuve le matériel obligatoire
- Se soumettre au contrôle anti-dopage
- Porter assistance à tout coureur en difficulté
- Se **laisser** examiner par un médecin et respecter sa décision
- Être respectueux envers toute personne présente sur le parcours

Le manquement à l'une de ces règles par un coureur pourra entraîner sa disqualification immédiate ou l'application d'une pénalité sans possibilité de faire appel de cette sanction.

Article 20 : Annulation, modification de parcours ou suspension de course

Les organisateurs se réservent le droit de changer les itinéraires, de modifier les horaires de départ de chaque course, de suspendre provisoirement la course, d'annuler l'épreuve jusqu'au dernier moment pour des raisons de sécurité.

En cas de météo défavorable, des parcours de repli pourront être mis en place.

Si l'épreuve est annulée pour cas de force majeure par l'organisation, celle-ci est déchargée de tout recours concernant les frais engagés.

Article 21 : Assurance - Responsabilité

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisation. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à **leur** licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.

En cas d'abandon ou de disqualification, la responsabilité de l'organisation est dégagée.

Article 22 : Règlement général sur la protection des données

Conformément à la **loi Informatique et Libertés** et au RGPD (UE 2016/679), chaque concurrent dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et d'effacement des données le concernant.

Finalités du traitement

- Les données collectées sont nécessaires :
 - À la gestion de l'inscription
 - À l'identification individuelle des participants
 - À la sécurité et au suivi de l'événement
 - Au chronométrage et à la publication des résultats
 - À l'envoi d'informations liées à une course
 - À l'envoi d'informations sur d'autres événements organisés par l'association (prospection événementielle)

Durée de conservation : 3 ans / 10 ans / archives sportives

- Les données utilisées à des fins de prospection ou d'informations sur d'autres événements sont conservées 3 ans en l'absence de nouvelle prescription.
- Les données liées à l'inscription, à la sécurité, à la facturation, aux assurances ou aux justificatifs médicaux sont conservés 10 ans, renouvelés à chaque participation.
- Les données nécessaires à l'historique sportif sont conservées durablement afin de garantir l'intégrité des classements et la mémoire sportive de l'événement.

Anonymisation du classement

- Tout participant peut demander l'anonymisation de son classement : le classement sera conservé, mais le nom du coureur n'apparaîtra pas publiquement.

Destinataires

- Les données peuvent être transmises uniquement aux prestataires nécessaires au bon déroulement de l'événement.

Exercice des droits

- Toute demande relative aux données personnelles peut être adressée à barousseoxy65@gmail.com. Toute demande sera traitée dans un délai d'un mois conformément au RGPD.
- L'association met en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir la confidentialité et la sécurité des données collectées.

Article 23 : Récompenses

Pour **le Kv**, récompenses aux 3 premiers scratchs masculin et féminin, **vendredi 14 mai** à la salle des fêtes de Sost dès 19h00.

Pour les Trails (Samedi 15 puis dimanche 16 Mai) , récompenses aux 3 premiers scratchs masculin et féminin, ainsi que le **premier(ère)** de chaque catégorie, sur le site d'arrivées à :

- 13h00 pour les parcours de 15 km
- 13h30 pour les parcours de 25 km
- 14h00 pour les parcours de 44 km.

Pour les défis, récompenses aux **3 premiers scratchs** masculin et féminin sur le site d'arrivées le **dimanche 16 mai à 15h00.**

Pour les challenges, récompenses le dimanche à 14h15.

Article 24 : Droit à l'image

L'association et ses partenaires agréés se réservent tous droits d'utilisation des images des différentes épreuves.

Tout coureur renonce à se prévaloir du droit à l'image avant, pendant et après l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires **agréés**.

Article 25 : Autres précisions

Les chiens, même tenus en laisse, ne sont pas autorisés sur les épreuves et animations autres que le canitrail.